

# CFAM - CONTRAT D'INSCRIPTION 2011- 2012

## **Module I - Formations Audio Niv. I / Edition & mixage**

Date et prix : Du mercredi 31 août au mercredi 30 novembre 2011 **Prix CHF 1'675.00**

Pré requis : Aucun

Programme\* : 

- Les consoles de mixage.
- Introduction à Cubase V. 5/6.
- Les effets dynamiques & temporels.
- Démo en studio d'enregistrement.
- Le monitoring.
- Le patchbay.
- Montage et nettoyage de projets.
- Le MIDI.
- La microphonie.
- Révision générale et évaluation.

Périodicité : 1 soir par semaine, le mercredi.

Durée : 14 semaines, 14 cours de 3.5 heures académiques = 48 heures académiques de 50 minutes.

Horaire & lieu : 17h45 - 20h45 au CFAM, 9, Rue Boissonnas, 1227 Les Acacias.

Mode pmt : 1) En 3 mensualités\*\*:

Echéance au 30 juin :	Acompte	CHF 675.00
Echéance au 30 juillet :	Mensualité	CHF 525.00
Echéance au 30 août :	Mensualité	CHF 525.00

2) Paiement intégral au plus tard 30 jours avant le début des cours.

Les règlements doivent être effectués par virement sur le compte postal du CFAM :  
CCP 60-260326-8 CFAM Genève

Remarques : Une attestation est délivrée à la fin de ce module. Le certificat d'Assistant Technicien Audio s'obtient après avoir suivi les 3 modules Audio Niv. I et passé avec succès les tests du modules Examens en fin d'année.

Le coût total de ce premier niveau, soit trois modules, s'élève à CHF 4'725.00 (module Examens inclus CHF 400.00), et représentent au total, 144 heures académiques de formation.

\*Sous réserve de modification de programme. \*\* CHF 50.00 de frais pour paiement par mensualités.

### Informations importantes pour toutes les formations du CFAM

Inscription : Au moyen de ce présent contrat à retourner au CFAM, 9 Rue Boissonnas, 1227 Les Acacias, dans les délais d'inscriptions, soit **AVANT LE 15 JUIN 2011**.

Paiement : Par virement postal au CFAM, Genève : CCP 60-260326-8.

Remarques : N'oubliez pas de lire et de signer les conditions générales du CFAM au dos du contrat.

Renseignements personnels (En lettres capitales svp) [A retourner à : CFAM, 9 Rue Boissonnas, 1227 Les Acacias](#)

Je souhaite suivre la formation susmentionnée

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_ Nationalité: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_ Pays: \_\_\_\_\_

Tél. privé: \_\_\_\_\_ Natel: \_\_\_\_\_ E-mail: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_ Profession: \_\_\_\_\_

L'étudiant reconnaît avoir pris connaissance du contenu du contrat, ainsi que des conditions générales du CFAM.

Veuillez apporter la mention "*lu et approuvé*" dater et signer.

Lieu et date: \_\_\_\_\_

Signature de l'étudiant: \_\_\_\_\_

(Représentant légal pour les candidats mineurs)

Cadre réservé à l'administration

Candidature acceptée : oui / non

Genève, le : \_\_\_\_\_ La Direction : \_\_\_\_\_

# CONDITIONS GENERALES DU CFAM

## **1. Acceptation de la demande de cours**

Le CFAM, école privée de formation pour adulte est libre d'accepter ou de refuser une demande de cours sans motif particulier, cependant, l'étudiant, âgé de 18 ans minimum (admission dès 17 ans révolus possible pour les formations de niveau I, représentant légal pour les mineurs) doit dûment compléter et signer le contrat d'inscription. La validation de l'inscription devient effective lorsque le montant du cours ou de l'acompte a été payé.

## **2. Engagements du CFAM**

Le CFAM s'engage à organiser des cours (**heures académiques de 50 minutes**) théoriques et pratiques de qualités. Les cours pratiques réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, selon les branches, sont dispensés sous forme d'explications ou de démonstrations, suivi d'exercices assistés. Le CFAM dispense, en principe, les formations en modules d'une durée d'un trimestre chacun. Chaque modules de formations peut être dispensés par un ou plusieurs enseignants internes ou externes du CFAM. Le CFAM peut en tout temps modifier la durée ou les sujets d'un programme de cours en fonction du niveau des étudiants.

## **3. Engagements des étudiants**

**L'étudiant s'engage également à suivre les cours avec assiduité, motivation et sérieux, les absences ou arrivées tardives répétées non justifiées ne sont pas tolérées.**

L'étudiant est conscient qu'il s'agit de formations techniques et qu'un certain nombre d'heures de théorie est indispensable pour le bon déroulement des cours. L'étudiant a également pris connaissance du contenu des cours et renonce à se désister sous prétexte que les sujets dispensés ne correspondent pas à ces attentes. L'étudiant doit signaler au CFAM, dans la mesure du possible, ses retards ou absences éventuels et doit se tenir au courant du programme des cours, évaluations et examens.

L'étudiant est tenu de respecter scrupuleusement toutes les instructions, les directives et règlement interne de la Direction du CFAM.

## **4. Paiement des cours**

**L'étudiant s'engage à payer l'intégralité de la formation pour laquelle il s'est inscrit, soit au minimum un trimestre.**

**La totalité du prix du cours est payable à l'inscription.**

Cependant, à titre exceptionnel, le CFAM peut accorder une facilité de paiement, en particulier si la date d'échéance ne tombe une fin de mois. **Cependant, en cas de retard de paiement de plus de 9 jours, le CFAM peut exiger le règlement intégral du montant correspondant au solde du prix de la formation.**

**Le CFAM se réserve le droit de refuser l'accès à un cours aux étudiants ayant plus de 9 jours de retard de paiement.**

Le CFAM se réserve le droit de demander toutes garanties utiles supplémentaires à l'inscription d'une formation.

## **5. Désistement**

**En cas de désistement, le CFAM n'effectuera aucun remboursement et l'intégralité du prix de la formation sera exigible, sauf en cas de force majeure (voir article 12).**

## **6. Absences**

**Les absences justifiée ou non, ne sont ni remboursées ni remplacées, sauf en cas de force majeure (voir article 12).**

**L'absence d'un étudiant lors d'une session d'examens doit être valablement justifiée, par certificat médical ou attestation de l'employeur, sinon, les notes des examens en questions seront égales à zéro.**

## **7. Annulation de cours**

Le CFAM se réserve le droit d'annuler un cours, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. En cas d'annulation, la Direction du CFAM s'engage à avertir les étudiants déjà inscrits avant le début des cours et à rembourser intégralement les montants déjà versés.

## **8. Nombre de participants aux cours**

En principe, le nombre de personnes admises aux cours s'élève à 6 minimum et à 20 au maximum en fonction des cours.

## **9. Conditions particulières**

Néant.

## **10. Exclusion d'un cours**

La Direction du CFAM se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants par simple courrier dûment motivé.

## **11. Titres délivrés par le CFAM**

**Les Diplômes, Certificats et Attestations du CFAM ne sont actuellement pas reconnus par l'Etat Suisse.**

Les Diplômes, Certificats ou Attestations seront délivrés aux conditions suivantes :

a) Les Diplômes ou Certificats (selon les formations) sont remis si l'étudiant a réussi les examens ( moyenne 75%)

b) Les attestations de suivi de cours sont remises si l'étudiant a suivi au moins 80 % de la formation

Seuls les Certificats, Diplômes, récapitulatif des moyennes et Attestations d'étude, d'origines sont gratuits, toutes autres demandes seront facturées. Par ailleurs, aucun document ne sera délivré si l'intégralité de la formation n'a pas été payée.

## **12. Divers**

L'étudiant est tenu responsable, pour lui-même et pour tout accompagnateur de tout dommage qu'il aura pu faire à l'école ou durant les activités du CFAM, de plus l'étudiant est tenu d'être au bénéfice d'une assurance RC.

La documentation est à la charge des étudiants, sauf un jeu de supports photocopiés remis gratuitement durant les cours. Cependant, en cas de perte du support de cours, un jeu de remplacement peut être demandé au tarif de 30 cts la page. En cas de force majeure (accident ou maladie grave attestée médicalement, étant arrivé en cours de formation et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 30 jours) l'étudiant a la faculté, sur demande écrite, sauf si le nombre d'étudiants se situe en-dessous du minimum pour assurer le maintien du cours, au plus tard 45 jours après la première absence, d'arrêter la formation moyennant le versement de CHF 250.00 pour frais de dossier; les montants versés d'avance seront remboursés, seules les heures de cours déjà suivies seront dues.

En fin de formation, les personnes n'ayant pas réussi les examens du cours suivi, peuvent se représenter aux examens de rattrapages moyennant le versement de CHF 100.00 pour les frais d'examens théoriques et CHF 300.00 par examens pratiques supplémentaires.

Les sujets ou thèmes des formations ainsi que les dates des cours peuvent être modifiés à tout moment sans préavis particulier.

La Direction se réserve le droit, de procéder en tout temps, à la modification des programmes, des prix et des conditions générales.

En cas de litige relatif au présent contrat, le for juridique est Genève.

**Lu et approuvé : Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_**